

Enfants maltraités : le temps de l'action



© April Anderton / iStock

Une enquête a dressé l'état des lieux de la maltraitance des enfants en Suisse. Plus de 30'000 enfants sont concernés. L'étude a aussi dessiné des pistes d'action, notamment auprès des éducatrices de la petite enfance et des enseignants.

Par **Pauline Meireles**, chargée de recherche, Observatoire de la maltraitance envers les enfants (OME), et **Pascal Roman**, professeur de Psychologie clinique, psychopathologie et psychanalyse (UNIL), responsable de la Consultation de l'enfant et de l'adolescent et Directeur de l'OME

Le troisième volet de l'étude Optimus a eu pour objectif de collecter les données nécessaires afin de d'identifier les lacunes en matière de soutien et de protection des enfants maltraités en Suisse, un groupe de citoyens particulièrement vulnérable [1]. L'Observatoire de la maltraitance envers les enfants de l'Unil (OME) a été partie prenante de cette étude, en lien avec la HES en Travail Social de Lucerne.

Les deux premiers volets de l'étude Optimus [2], mais aussi les entretiens avec les professionnels agissant dans le domaine pénal, social, de la santé et de la protection de l'enfant en Suisse, ont permis d'affiner la méthode d'enquête pour obtenir une vue d'ensemble des mauvais traitements envers les enfants en Suisse. Optimus 3 a donc pu couvrir tout le territoire helvétique et ainsi pallier au manque d'informations identifiées en amont concernant cette problématique. Afin d'amenuiser la charge de travail occasionnée pour les personnes sollicitées, les répondants ont transféré leurs informations « brutes » dans une banque de données. Un travail d'uniformisation, dans le but de favoriser une meilleure comparaison, a été mené par les équipes de recherche. Le taux de participation à l'étude s'élève à 81%. C'est un taux particulièrement haut. Il révèle notamment le fait que les professionnels du domaine de la maltraitance envers les enfants démontrent de l'intérêt quant à la création d'un état des lieux qui aboutirait, cas échéant, à des propositions d'améliorations. Il s'avère que 432 organisations de protection de l'enfant ont été sélectionnées et interrogées selon une méthode aléatoire stratifiée et 351 [3] d'entre elles ont fourni les informations nécessaires [4].

Comment citer cet article ?

Pauline Meireles et Pascal Roman, «Enfants maltraités : le temps de l'action», REISO, Revue d'information sociale, mis en ligne le 12 septembre 2019, <https://www.reiso.org/document/4904>

Quels types de maltraitance?

Les différents services sollicités nous renseignent sur le fait que durant le laps de temps étudié (septembre à novembre 2016), 7651 nouveaux cas de maltraitance envers un enfant ont été enregistrés. En extrapolant ces chiffres à toutes les organisations de la protection de l'enfant en Suisse, les chercheurs ont établi que, chaque année dans notre pays, entre 30'000 et 50'000 enfants (2 à 3%) sont adressés à des structures spécialisées. La fréquence des différents types de mauvais traitements perpétrés est la suivante : 22.4% de négligence, 20.2% de maltraitance physique, 19.3% de maltraitance psychique, 18.7% de témoins de violences conjugales, 15.2% de maltraitance sexuelle et 4.3% d'autres formes de maltraitance.

Il convient en outre de préciser que, dans ces chiffres, sont représentées uniquement les situations parvenues aux autorités. Dans la réalité, la proportion serait donc encore plus élevée, c'est ce qu'on appelle « le chiffre noir ». Un aspect dans le signalement des situations est interpellant : il s'agit du fait que peu de cas soient notifiés par le corps enseignant et par des personnes travaillant dans le domaine de la petite enfance, alors même que, en dehors de leur sphère familiale, les enfants passent le plus clair de leur temps avec ces professionnels-là.

Les différences entre sexes et entre régions

Quant au profil des victimes, il est étonnant de constater que l'âge moyen des enfants dont la situation a été portée à la connaissance des autorités est de 10 ans ou plus lorsqu'il s'agit de violence physique et notamment pour les situations traitées pénalement. Ceci paraît étonnant car les plus jeunes ne sont malheureusement pas épargnés. Les chercheurs expliquent ce constat par le fait qu'en Suisse, « la violence physique ne serait que tardivement détectée dans certains domaines d'assistance » (Etude Optimus Suisse, p. 28). Il apparaît également des différences entre les garçons et les filles victimes. Par exemple, la maltraitance psychique envers les garçons serait moins facilement détectée alors que les maltraitements physiques et la négligence le seraient davantage. Quant aux violences sexuelles, elles seraient mieux détectées chez les filles. Les chercheurs émettent l'hypothèse selon laquelle il y aurait une différence dans l'identification de la maltraitance selon le sexe de la victime.

Les auteurs des mauvais traitements sont principalement des hommes (excepté pour la négligence) et se trouvent en grande majorité dans la sphère familiale ou dans les proches de l'enfant (3 cas sur 4). Toutefois, il convient de préciser que, dans certaines structures, les informations concernant les auteurs n'étaient pas indiquées. Les enfants ont obtenu, dans la moitié des cas, de l'aide directe en fonction de leurs besoins.

D'un point de vue de la répartition territoriale, les résultats ont mis en évidence des disparités entre les régions. Ceci signifie que les enfants ne bénéficient pas d'une protection identique suivant leur lieu de résidence. Si, par exemple, la région de Zurich ou l'arc lémanique répertorient plus de situations, ce n'est sûrement pas dû au fait qu'il y a plus d'enfants maltraités dans ces zones. Mais plutôt car, d'une part, ce sont des régions avec une forte densité de population et, par conséquent, elles sont plus sollicitées. Et d'autre part, les structures mises en place œuvrant pour la protection des mineurs y sont bien développées et favorisent ainsi une meilleure détection des cas de maltraitance, notamment par le biais d'un accès facilité.

Sensibiliser le corps enseignant

L'étude Optimus a permis de constater que, en Suisse, l'offre en matière de protection de l'enfant est bien développée mais ne correspond pas encore aux besoins réels des victimes. Certains ajustements semblent envisageables. Il convient de réfléchir notamment à la sensibilisation des professionnels de la petite enfance ainsi que du corps enseignant, afin que les situations de mauvais traitements soient détectées et prises en charge le plus rapidement possible. Les chercheurs émettent à cet effet l'idée d'une campagne de prévention générale contre les

punitions corporelles. De plus, un travail de prévention et de sensibilisation paraît également nécessaire afin d'être en mesure d'offrir à tous les enfants, quels que soient leur lieu d'habitation et leur genre, la meilleure prise en charge possible.

Par un taux de réponse élevé, les professionnels sollicités ont démontré que la problématique de la maltraitance envers les enfants est prise au sérieux et que les acteurs sont preneurs de possibles améliorations. De plus, cette étude révèle qu'il est possible de récolter des données sur l'ampleur de cette problématique sur tout le territoire helvétique. Les recommandations des chercheurs vont dans le sens d'une récolte de données systématique et standardisée. Il semble en effet nécessaire d'être en mesure de réitérer cette recherche de manière régulière, tel que cela se fait dans d'autres régions, comme par exemple au Québec où viennent d'être publiés les résultats de la 4^{ème} enquête au sujet de la violence familiale envers les enfants [5].

Ainsi, avec des données plus précises, plus fiables et comparables, une meilleure compréhension du phénomène serait obtenue. D'ailleurs, « la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant, que la Suisse a ratifiée, oblige les Etats signataires à collecter et évaluer les données relatives aux mauvais traitements envers les enfants. Il s'agit donc d'une tâche qui incombe à l'Etat, mais qui n'est pas encore suffisamment concrétisée en Suisse » (Etude Optimus Suisse, p. 34). Des ajustements concrets à apporter au système global optimiseraient la prise en charge des enfants maltraités. Or, ce n'est pas chose aisée, car, en Suisse, il n'existe pas encore de base légale fédérale en matière de protection de l'enfant.

Tous ces efforts semblent primordiaux pour une meilleure détection des cas de maltraitance envers les enfants, d'autant que, comme écrit précédemment, il existe de plus des victimes dont la situation de maltraitance n'est pas portée à la connaissance d'un service public ou privé œuvrant pour la protection de l'enfant.

Bibliographie

- Ben Salah H., Cuttelod Th. et Knüsel R. (2015) Enfance maltraitée : la mesurer pour agir, Revue d'information sociale Reiso, février 2015.
- Clément, M.-E., et al. (2019). La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2018.
- Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Résultats de la 4^e édition de l'enquête. [En ligne](#), Québec, Institut de la statistique du Québec, 150 p.
- Jud A., Kosirnik C., Mitrovic T., Ben Salah H., Fux E., Koehler J., Portmann R. et Knüsel R. (2018). Mobilizing agencies for incidence surveys on child maltreatment: successful participation in Switzerland and lessons learned, Child and Adolescent Psychiatry and Mental Health, 12:3, janvier 2018.
- Jud A., Mitrovic T., Portmann R., Knüsel R., Ben Salah H., Kosirnik C., Koehler J. et Fux E. (2018). Mauvais traitements envers les enfants en Suisse. Formes, assistance, implications pour la pratique et le politique. UBS Optimus Foundation. [En ligne](#)

[1] Jud A., Kosirnik C., Mitrovic T., Ben Salah H., Fux E., Koehler J., Portmann R. et Knüsel R. (2018). Mobilizing agencies for incidence surveys on child maltreatment: successful participation in Switzerland and lessons learned, Child and Adolescent Psychiatry and Mental Health, 12:3, janvier 2018, p. 7. [En ligne](#)

[2] Voir notamment Ben Salah H., Cuttelod Th. et Knüsel R. (2015) [Enfance maltraitée : la mesurer pour agir](#), REISO, Revue d'information sociale, février 2015.

[3] Parmi les participants figuraient : les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), les services sociaux, les ministères publics et la justice des mineurs, les corps de police, les services d'aide aux victimes (LAVI), les groupes de protection de l'enfant dans les hôpitaux, les groupes de protection de l'enfant, régionaux et cantonaux, et les centres privés de conseil sur la violence à l'égard des enfants de tous les cantons.

[4] Jud A., Mitrovic T., Portmann R., Knüsel R., Ben Salah H., Kosirnik C., Koehler J. et Fux E. (2018). Mauvais traitements envers les enfants en Suisse. Formes, assistance, implications pour la pratique et le politique. UBS Optimus Foundation. [En ligne](#), p.21.

[5] Pour plus d'informations voir : Clément, M.-E., et al. (2019). La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2018. Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Résultats de la 4^e édition de l'enquête. [En ligne](#), Québec, Institut de la statistique du Québec, 150 p.